MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Note de la DGRH
- Enseignement supérieur -
n° 3 - Mars 2020

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs

Promotions nationales et locales

Bilan de la campagne 2019 (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires)

En 2019, un tiers des enseignants-chercheurs promouvables à un avancement de grade a été candidat avec des différences selon le grade d'accès. Parmi eux, près de la moitié a été promue. Le taux de promus est le plus élevé pour l'accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe des maître de conférences (77 %). Ce taux varie sensiblement selon le groupe CNU. Les femmes sont autant candidates que les hommes et sont plus fréquemment promues.

Christophe Pépin
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leurs statuts, doivent déposer un dossier de candidature (*Sources, p. 4*).

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et pour moitié sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement spécifique sont examinés par une instance nationale.

Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2018, 2019 et 2020 figurent dans l'arrêté du 6 août 2018. Ils sont respectivement de 20 % des agents promouvables pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15 % pour les professeurs de 1re classe (PR 1C) et les professeurs de classe exceptionnelle 1er échelon (PR CE1) et de 21 % pour les professeurs de classe exceptionnelle 2e échelon (PR CE2). Ces taux sont inchangés depuis 2011 (2012 pour les PR CE2).

A partir de la session 2018, le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un échelon exceptionnel dans la hors classe du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe, les MCF justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le 6e échelon de cette même classe.

L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de

TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2019 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2e échelon	870	35,1%	379	43,6%
PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1 479	29,5%	615	41,6%
PR de 1re classe	1 707	38,0%	643	37,7%
Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel	927	43,7%	711	76,7%
Maître de conférences hors classe	2 787	29,9%	1 335	47,9%
Total	7 770	33,2%	3 683	47,4%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

FIGURE 1 - Evolution du taux de candidature par grade

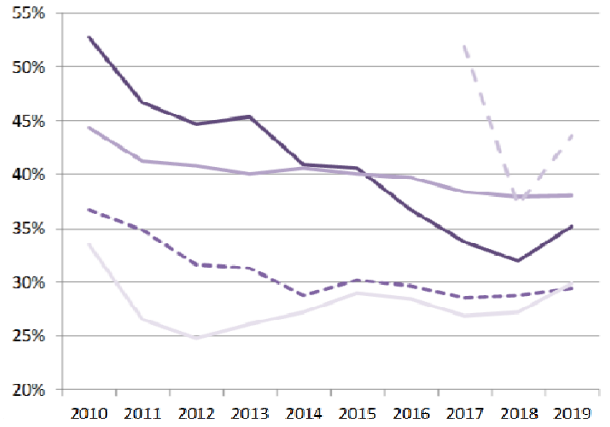

FIGURE 2 - Evolution du taux de promus / candidats par grade

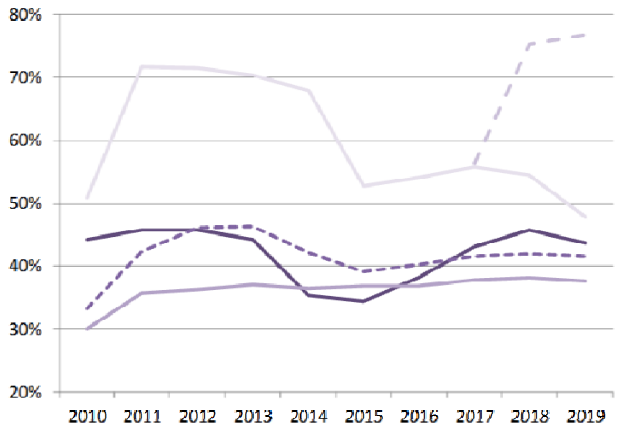

Source : Galaxie ELECTRA

l'ensemble du corps en 2017, 4 % en 2018, 6 % en 2019 pour atteindre un maximum de 10 % à compter de 2023.

Un tiers des promouvables se porte candidat

En 2019, 23 438 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 7 770 ont été candidats, soit 33 %. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est le plus élevé pour l'accès au grade de MCF EX (44 %), arrivent ensuite ceux de PR 1C (38 %) et de PR CE2 (35 %). Les grades de MCF HC et de PR CE1 ont les taux les plus faibles (30 % et 29,5 %) (*tableau 1, p. 1*).

Taux de candidature relativementt stables depuis 2014

Les taux de candidature sont relativement stables depuis 2014, hormis pour les PR CE2 et les MCF EX. Le taux de candidature des PR CE2 baisse jusqu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à 32 % en 2018), puis augmente légèrement en 2019, passant à 35 % (*figure 1, p. 2*).

Près de la moitié des candidats est promue

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 3 683 ont été promus, soit 47 % (*tableau 1, p. 1*).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès

TABLEAU 2 - Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée informatique des promouvables	Candidats						Promus CNU		Promus localement		Promus toutes voies					
		Hommes		Femmes		Ensemble		Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
PR CE2	PR CE1 échelon 1	696	100,0%	174	100,0%	870	100,0%	197	100,0%	182	100,0%	296	100,0%	83	100,0%	379	100,0%
PR CE1	PR 1C échelon 3	945	85,1%	308	83,7%	1 253	84,7%	284	89,3%	266	86,6%	389	89,0%	161	90,4%	550	89,4%
	PR 1C échelon 2	162	14,6%	58	15,8%	220	14,9%	34	10,7%	39	12,7%	47	10,8%	16	9,0%	63	10,2%
	PR 1C échelon 1	4	0,4%	2	0,5%	6	0,4%		0,0%	2	0,7%	1	0,2%	1	0,6%	2	0,3%
PR 1C	PR 2C échelon 7	309	27,2%	139	24,4%	448	26,2%	99	29,8%	81	26,0%	112	27,8%	68	28,3%	180	28,0%
	PR 2C échelon 6	385	33,9%	211	37,0%	596	34,9%	120	36,1%	127	40,8%	152	37,7%	95	39,6%	247	38,4%
	PR 2C échelon 5	398	35,0%	198	34,7%	596	34,9%	110	33,1%	101	32,5%	135	33,5%	76	31,7%	211	32,8%
	PR 2C échelon 4	18	1,6%	10	1,8%	28	1,6%	3	0,9%	2	0,6%	4	1,0%	1	0,4%	5	0,8%
	PR 2C échelon 3	8	0,7%	4	0,7%	12	0,7%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
	PR 2C échelon 2	6	0,5%	1	0,2%	7	0,4%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
	PR 2C échelon 1	13	1,1%	7	1,2%	20	1,2%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
MCF EX	MCF HC échelon 6	530	100,0%	397	100,0%	927	100,0%	437	100,0%	274	100,0%	379	100,0%	332	100,0%	711	100,0%
MCF HC	MCF CN échelon 9	274	17,8%	242	19,4%	516	18,5%	68	9,8%	86	13,4%	66	9,6%	88	13,6%	154	11,5%
	MCF CN échelon 8	231	15,0%	218	17,5%	449	16,1%	76	11,0%	103	16,0%	83	12,1%	96	14,8%	179	13,4%
	MCF CN échelon 7	796	51,7%	620	49,7%	1 416	50,8%	416	60,1%	355	55,2%	407	59,2%	364	56,2%	771	57,8%
	MCF CN échelon 6[1]	238	15,5%	168	13,5%	406	14,6%	132	19,1%	99	15,4%	131	19,1%	100	15,4%	231	17,3%

Note de lecture : 84,7% des enseignants-chercheurs candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.
1 Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7e échelon avant le 31/12/2019
Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2019

TABLEAU 3 - Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen									Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus toutes voies			Promus toutes voies		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	58 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	5 ans	5 ans	5 ans
PR CE1	54 ans	54 ans	54 ans	55 ans	55 ans	55 ans	53 ans	55 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	50 ans	50 ans	50 ans	50 ans	51 ans	50 ans	49 ans	51 ans	50 ans	7 ans	6 ans	6 ans
MCF EX	59 ans	58 ans	58 ans	59 ans	57 ans	58 ans	59 ans	57 ans	58 ans	10 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	50 ans	49 ans	50 ans	48 ans	48 ans	48 ans	47 ans	48 ans	47 ans	14 ans	14 ans	14 ans
Total	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	52 ans	9 ans	10 ans	10 ans

** date de promotion pour le calcul au 31/12/2019*
Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2019

TABLEAU 4 - Bilan de la campagne 2019 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2				PR CE1				PR 1C				MCF EX				MCF HC			
	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
Groupe 1 : Droit et sciences politique	60	26,7%	26	56,0%	110	25,6%	48	43,6%	124	29,0%	57	46,0%	62	40,6%	42	80,8%	119	18,7%	77	64,7%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	49	29,9%	21	42,9%	95	30,8%	38	40,0%	142	38,9%	54	38,0%	102	53,4%	75	73,5%	199	30,3%	97	48,7%
Groupe 3 : Langues et littératures	82	43,0%	35	38,0%	179	33,9%	67	37,4%	213	39,5%	87	40,8%	124	35,7%	102	82,3%	333	27,0%	171	51,4%
Groupe 4 : Sciences humaines	116	40,4%	46	40,0%	191	29,7%	83	43,5%	248	34,0%	93	37,5%	89	36,1%	71	82,6%	291	26,5%	173	59,5%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	134	35,8%	46	34,3%	219	30,4%	77	35,2%	252	43,3%	86	34,1%	159	47,4%	112	71,8%	325	29,8%	152	46,6%
Groupe 6 : Physique	55	30,9%	28	50,9%	85	24,6%	40	47,1%	77	37,6%	30	39,0%	49	49,0%	36	75,0%	150	31,5%	62	41,3%
Groupe 7 : Chimie	64	34,0%	31	48,4%	112	29,0%	50	44,6%	98	35,7%	44	45,8%	64	42,9%	45	83,3%	220	34,7%	96	43,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	22	25,6%	8	36,4%	34	24,1%	16	47,1%	44	40,0%	18	29,5%	21	56,8%	16	76,2%	72	25,0%	40	55,6%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	169	36,1%	74	46,5%	234	29,4%	105	44,9%	254	42,3%	86	33,9%	157	49,7%	111	70,7%	424	34,7%	175	41,3%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	69	33,5%	33	47,8%	114	26,5%	50	43,9%	123	35,1%	43	35,0%	78	43,6%	64	82,1%	264	33,3%	126	41,1%
Pharmacie	24	35,8%	10	41,7%	36	31,4%	14	36,8%	45	42,2%	19	41,3%	22	37,3%	15	68,2%	69	32,2%	43	46,2%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	35	43,2%	17	48,6%	64	37,9%	26	40,6%	85	44,3%	29	34,1%	27	36,0%	22	81,5%	155	32,3%	83	53,5%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2019

au grade de MCF EX, 77 % sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de MCF HC (48 %), ceux aux grades de PR CE2 (44 %) et de PR CE1 (42 %), puis ceux au grade de PR 1C (38 %).

Hormis pour les MCF EX, les taux promus / candidats évoluent logiquement en sens inverse des taux de candidature. A ratio promus / promouvables constant, moins il y a de candidats, plus le taux promus / candidats est élevé (*figure 2, p. 2*).

Trois quarts des MCF sont promus à la hors classe dès les premiers échelons d'accès

Les promus au grade de MCF HC sont 75 % à être issus de l'échelon 6 ou 7 du grade des maîtres de conférences de classe normale (MCF CN). Pour les promus au grade de PR 1C la quasi-totalité (99,5 %) étaient professeurs de 2e classe (PR 2C) échelons 5, 6 ou 7. Pour l'accès au grade de PR CE1, 89 % étaient PR 1C échelon 3 (*Sources et tableau 2, p. 2*).

En 2019, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, il est de 50 ans pour les promus au grade de PR 1C, 54 ans pour les promus au grade de PR CE1, 57 ans pour les promus au grade de PR CE2 et 58 ans pour les promus au grade de MCF EX.

Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté moyenne de 14 ans dans le grade précédent. Cette ancienneté est de 9 ans pour le grade de MCF EX et varie entre 5 et 7 ans pour les grades de PR (*tableau 3, p. 2*).

Des taux de candidature variables selon le groupe CNU

Les taux de candidature diffèrent selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU (voir les tableaux détaillés sur le site du MESRI).

Le groupe « Mécanique, génie mécanique et informatique » présente le plus grand nombre de candidats quel que soit le grade. Ce groupe rassemble également le plus grand nombre d'enseignants-chercheurs.

Pour les grades de PR 1C et de MCF HC, le taux de candidature le plus faible concerne le groupe « Droit et science politique ». Les groupes « Langues et littératures », « Sciences humaines » et « Interdisciplinaire » ont le taux le plus faible (36 %) pour le grade de MCF EX. Le groupe « Sciences de la terre » a le taux le plus faible pour les grades de PR CE 1 (24 %) et de PR CE2 (26 %).

Ces taux de candidature varient également selon le grade. Le taux de candidature au grade de MCF HC est généralement plus faible que pour les autres grades, ce qui induit une probabilité d'avancement supérieure pour les candidats à ce grade (*tableau 4, p. 3*).

Les taux de promus varient selon le groupe CNU

Les groupes « Biologie et biochimie », « Physique » et « Mécanique, génie mécanique et informatique » ont les plus faibles taux de promus / candidats (41 %) pour le grade de MCF HC. A l'opposé, le groupe « Droit et science politique » présente des taux de promus très élevés, quel que soit le grade d'avancement. Le groupe « Chimie » a le taux le plus élevé (83 %) pour le grade de MCF EX. Le groupe « Mathématiques et informatique » a le taux le plus faible pour les grades de PR CE1 et de PR CE2.

Quel que soit le groupe disciplinaire, l'accès aux grades de PR apparaît plus sélectif que l'accès aux grades des MCF (*tableau 4, p. 3*).

FIGURE 3 - Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2019

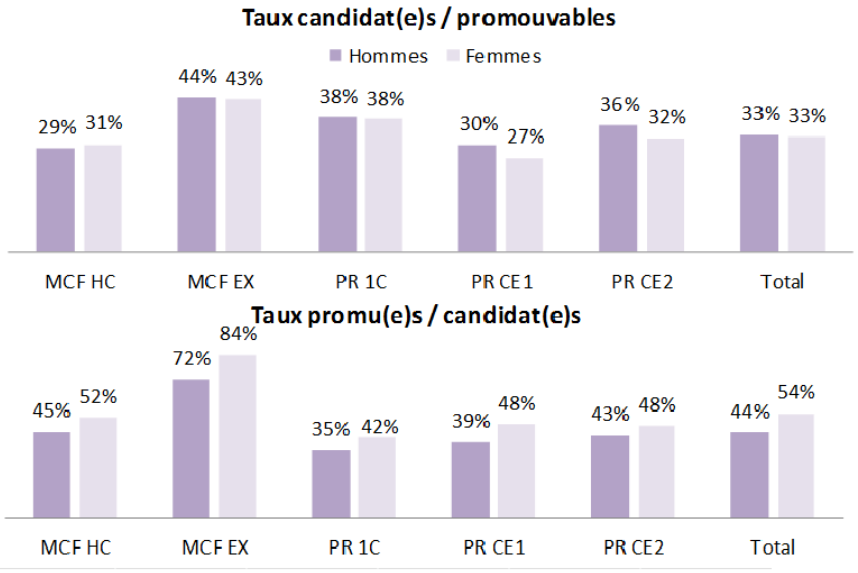

Note de lecture : 33 % des femmes promouvables sont candidates et 54 % des femmes candidates sont promues

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2019

FIGURE 4 - Evolution de la part des femmes parmi les candidats

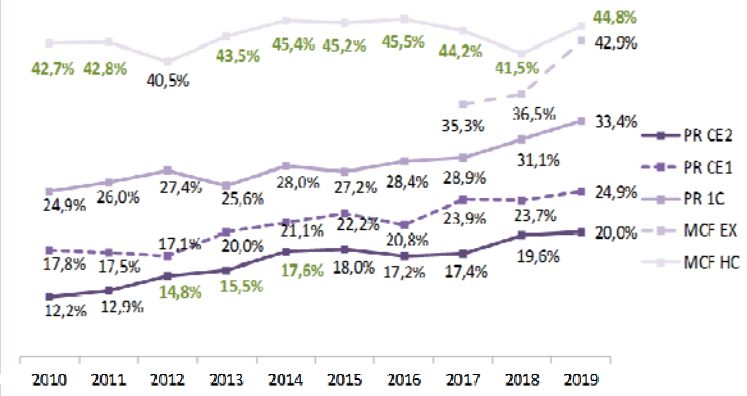

Les %verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables

Source : Galaxie ELECTRA

FIGURE 5 - Evolution de la part des femmes parmi les promus

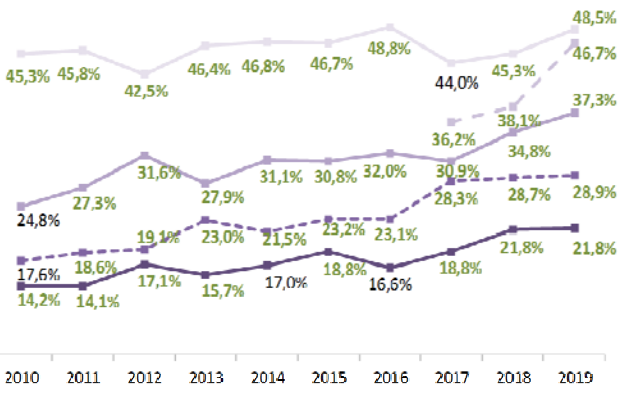

Les %verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats

Les femmes sont autant candidates que les hommes et sont davantage promues

Globalement, les femmes candidatent autant que les hommes (33 %). Pour l'accès au grade de MCF HC, les femmes candidatent plus que les hommes (31 % pour les femmes contre 29 % des hommes). A l'inverse, les hommes candidatent plus que les femmes pour les deux échelons de la classe exceptionnelle de PR (*figure 3, p. 3*).

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 54 % des candidates sont promues contre 44 % chez les hommes.

En 2019, comme sur l'ensemble de la population des enseignants-chercheurs (62 % d'hommes contre 38 % de femmes), les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Ainsi, 2 757 femmes étaient candidates (contre 5 013 hommes) et 1 481 ont été promues (contre 2 202 hommes).

Toutefois, si les femmes ne représentent globalement que 36 % des promouvables et 35 % des candidats, elles constituent 40 % des promus.

Hormis le grade de MCF HC, les parts des femmes parmi les candidats et parmi les promus ont tendance à augmenter régulièrement depuis 2010 (*figures 4 et 5, p. 4*). ■

En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne d'avancement de grade 2019 (hors avancement spécifique)

- Adedokun F. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation— Année 2018», *Note de la DGRH* n° 9 – septembre 2019

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre : **http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html**

Sources, définitions et méthodologie

- Arrêté du 6 août 2018 fixant pour les années 2018, 2019 et 2020 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1er échelon et 2e échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- Périmètre de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
  - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 7e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
  - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 6e échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
  - Professeur de 1re classe : peuvent être promus à la 1re classe des professeurs des universités les professeurs de la 2e classe sans condition d'ancienneté.
  - Professeur de classe exceptionnelle 1er échelon : peuvent être promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle les professeurs de 1re classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
  - Professeur de classe exceptionnelle 2e échelon : peuvent être promus au 2e échelon de la classe exceptionnelle les professeurs des universités justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1er échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1er du décret n°2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.